

Strasbourg, le 15 mai 2012  
[tpvs05e\_2012.doc]

**T-PVS (2012) 5**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

---

**Réunion du Groupe consultatif d'experts sur le budget**

Strasbourg, 24 avril 2012

**RAPPORT DE REUNION**

*Note du Secrétariat  
établie par  
la Direction de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité*

## **1. OUVERTURE DE LA REUNION**

M. Jan Plesnik, Président du Comité permanent de la Convention de Berne, ouvre la réunion le 24 avril 2012 et accueille les participants, tout en déplorant que seules six des Parties contractantes à la Convention de Berne soient représentées. Le Président remercie en outre les Parties qui ont déjà versé des contributions financières au budget de la Convention et se félicite tout particulièrement d'une récente contribution de 50.000 EUR de la France. Il encourage les autres à contribuer au budget de la Convention dans un avenir proche et à faire pression sur leurs représentants au Comité des Ministres (les ministres des Affaires étrangères) afin qu'ils soutiennent les activités menées dans le cadre de la Convention de Berne et lui accordent des ressources suffisantes pour en assurer la mise en œuvre et le suivi effectifs (ou au moins pour qu'ils empêchent de nouvelles coupes).

Le Secrétariat rappelle que le Groupe consultatif d'experts sur le budget a été institué sur une base ad-hoc par le Comité permanent afin d'examiner les possibilités existantes pour accroître le budget de la Convention de Berne et en améliorer l'efficacité. En janvier 2012, le Secrétariat a envoyé à toutes les Parties le document T-PVS (2011) 10 sur le financement des travaux de la Convention de Berne en leur demandant de faire part de leurs commentaires et de nommer des experts qui pourraient participer à la réunion du Groupe consultatif d'experts sur le budget.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président présente le projet d'ordre du jour de la réunion, qui est adopté sans changements (voir l'annexe 1).

## **3. INFORMATIONS DU SECRETARIAT SUR LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS**

Le Secrétariat résume brièvement la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 1964 (2011) de l'Assemblée parlementaire sur la nécessité d'un bilan des progrès accomplis dans l'application de la Convention de Berne, dans laquelle le Comité des Ministres demande au Comité permanent de poursuivre ses réflexions sur les moyens d'assurer un financement satisfaisant de la Convention compte tenu des restrictions budgétaires actuelles.

Le Président informe en outre le comité d'une réunion qu'il a eue le 23 avril avec la nouvelle Directrice générale de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité (DG-II) du Conseil de l'Europe, Mme Snežana Samardžić-Marković. Il indique que cette réunion a été l'occasion de défendre la cause de la Convention de Berne et de se faire une première idée des plans de la nouvelle directrice générale pour le développement de la direction. Il se déclare optimiste quant à la stratégie de management de la nouvelle directrice, qui semble tenir à promouvoir l'action du Conseil de l'Europe pour la conservation de la nature. Le Président souligne en outre que la nouvelle directrice a demandé aux ministères de l'Environnement des Parties contractantes de soutenir son action en défendant la Convention de Berne au niveau national, en cherchant des solutions novatrices pour lever des fonds supplémentaires en faveur des activités de conservation de la nature et en faisant pression sur les ministères des Affaires étrangères pour assurer le soutien politique nécessaire à la Convention.

## **4. PRESENTATION DE L'AVIS DU SERVICE DU CONSEIL JURIDIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Conformément à la décision du Comité permanent, le Secrétariat a sollicité l'avis du Conseiller juridique du Conseil de l'Europe quant à la possibilité de financer la Convention de Berne en créant un accord partiel qui contraindrait juridiquement les Parties à contribuer financièrement à sa mise en œuvre. Le Conseiller juridique a communiqué des considérations juridiques préliminaires (document à diffusion restreinte), qui peuvent être résumées comme suit :

1. L'adoption d'un accord partiel après l'ouverture à la signature d'une convention qui prévoit déjà ses propres modalités de suivi (comme c'est le cas pour la Convention de Berne) paraît difficile. En fait, une Partie à la Convention ne pourrait se voir imposer la participation à un accord partiel et aurait toute liberté pour décider d'adhérer ou non à cet accord. À moins que toutes la Parties à la Convention ne décident d'emblée d'adhérer à l'accord partiel, il y aurait deux systèmes coexistants mais différents pour le suivi de la même Convention. De plus, pour que toute ratification ou adhésion ultérieure entraîne l'adhésion automatique à l'accord partiel, il faudrait

que le statut de ce dernier comporte une clause à cet effet, ce qui soulève la question de savoir si l'accord partiel peut avoir des effets contraignants pour toute future Partie à la Convention sans amender cette dernière.

2. Une deuxième possibilité consisterait à amender le texte de la Convention de manière à y inclure un article qui disposerait que les Parties supportent les dépenses encourues pour la mise en œuvre de la Convention dans les conditions qu'il leur appartient de fixer, sauf lorsque ces dépenses sont prises en charge par le Conseil de l'Europe. Cependant, les Parties devraient alors voir, avec l'assistance du Secrétariat, comment un tel mécanisme pourrait être mis en place dans le cadre juridique et financier existant.

## 5. COMMENTAIRES DES PARTIES

Le Secrétariat rappelle qu'il a été demandé aux Parties de commenter les options de financement possibles suivantes :

- **Option n° 1 :** Maintien du système actuel de contributions volontaires, mais avec des coupes draconiennes dans les activités de la Convention de Berne :
  - ✓ **Avantages :** La mise en œuvre des activités restantes est réaliste ; le coût de la Convention est supportable et il est possible de planifier correctement les activités.
  - ✓ **Inconvénients :** Une réduction des activités se traduit par une utilité réduite, ce qui aurait aussi un impact sur la pérennité de la contribution du Conseil de l'Europe au budget ordinaire ; le *monitoring* par des groupes d'experts ne serait plus possible et la Convention perdrait en outre l'avantage que constitue son approche « novatrice », ainsi que l'essentiel de sa capacité à définir des orientations politiques.
- **Option n° 2 :** Création d'un « Accord partiel » du Conseil de l'Europe en complément de la Convention :
  - ✓ **Avantages :** Mise en place d'un mécanisme de financement permanent et fiable.
  - ✓ **Inconvénients :** Difficultés procédurales et juridiques pour la création d'un tel accord ; coût accru pour les Parties, étant donné que le Conseil de l'Europe ne contribue pas financièrement aux accords partiels (même pas pour les coûts de personnel).
- **Option n° 3 :** Institution d'une « contribution volontaire recommandée » pour chaque Partie :
  - ✓ **Avantages :** Il serait plus facile pour certains gouvernements d'affecter des fonds à la Convention. Le Secrétariat pourrait disposer de prévisions budgétaires plus précises lors de la programmation d'activités à moyen et long terme.

Le Secrétariat résume ensuite les commentaires écrits communiqués par les Parties :

- La **République tchèque** est opposée à la création d'un accord partiel, principalement parce qu'elle considère qu'il est important que la participation du Conseil de l'Europe reste acquise sous forme d'une contribution financière au budget ordinaire. L'option préférée est l'option n° 3, qui pourrait être complétée par des contributions supplémentaires venant s'ajouter aux contributions recommandées.
- La **Finlande** souligne que la Convention de Berne est une priorité pour elle et s'oppose donc fermement à des coupes dans les activités. L'option n° 2 ne paraît pas faisable pour l'instant. En conséquence, sa préférence va à l'option n° 3.
- La **République de Moldova** est favorable à une contribution obligatoire, quelle que soit la manière dont elle est mise en place.
- **Monaco** considère que l'option n° 3 pourrait être viable, mais n'est pas d'accord avec le montant qui a été calculé pour lui et suggère en outre d'établir des priorités dans les activités et d'en désigner certaines à mettre en sommeil en attendant que leur financement soit assuré.
- Le **Royaume-Uni** est favorable à une rationalisation, préférant l'option n° 1, qui consiste à faire des coupes dans les activités. Il suggère en outre que le budget soit administré de manière plus

rigoureuse, ce qui pourrait passer par des économies supplémentaires réalisables grâce à de nouvelles méthodes (réunions biennales et/ou virtuelles, etc.).

- La **France** exprime une préférence pour l'option n° 3, tout en précisant aussi que la possibilité de réaliser des économies supplémentaires devrait être examinée de manière plus approfondie.

Le Secrétariat indique en outre que la Commission européenne examine actuellement la question du financement du réseau Natura 2000. En effet, au niveau de l'Union aussi, le besoin urgent d'assurer un financement satisfaisant de la très grande série de mesures à prendre pour assurer la gestion efficace du réseau se fait sentir. La responsabilité première en incombe aux Etats membres, la Commission devant assurer le cofinancement. Elle souligne l'importance stratégique des investissements dans le réseau Natura 2000 et encouragera les pays à mieux reconnaître les bénéfices produits par le réseau. Elle invite en outre à utiliser des approches innovantes et des instruments faisant appel aux techniques du marché, comme le financement privé, le microfinancement d'entreprises œuvrant pour la biodiversité, des fonds fiduciaires, des droits d'entrée, des taxes de séjour, des initiatives de labellisation, etc.

## 6. INTERVENTIONS ET DISCUSSION

Le délégué de la **Roumanie**, M. Silviu Megan, déclare que son pays n'a pas encore arrêté sa position sur la question du financement et ne peut donc exprimer de préférence pour l'une des options proposées. Toutefois, à titre personnel, M. Megan suggère que le Secrétariat propose une liste de priorités et d'activités qui pourraient être mises en sommeil et cherche les moyens de réaliser des économies éventuelles. Pour ce qui est de l'option n° 3, il suggère en outre que le montant à recommander aux Parties soit basé sur un barème objectif prenant par exemple en compte des critères comme le PIB. Concernant la possibilité de créer un accord partiel, il explique que la Roumanie ayant adopté la Convention au moyen d'une loi, la mise en place d'un mécanisme de financement contraignant devrait aussi être examinée par le Parlement et suivre une longue procédure.

Le délégué de la **Suisse**, M. Olivier Biber, indique que la position de son pays n'est pas encore définitivement arrêtée. En fait, la position de la Suisse sur cette question est nuancée : la création d'un système obligatoire de contributions financières serait certainement la solution la plus simple et la plus juste et alignerait la Convention de Berne sur d'autres accords concernant la biodiversité. Il déclare cependant que le barème de contribution devrait être basé sur des indicateurs économiques solides prenant en compte les besoins propres aux pays en développement et aux économies en transition. L'option n° 3 serait également viable. Par contre, il ne serait pas judicieux d'encourager de nouvelles coupes dans les activités car cela pourrait être fatal à la Convention.

La déléguée de la **Serbie**, Mme Snežana Prokic, indique que les autorités de son pays n'ont pas encore d'option préférée. Toutefois, il est clair que la Convention est considérée comme un instrument important que la Serbie veut continuer de soutenir. À titre personnel, Mme Prokic rappelle la possibilité de créer un fonds fiduciaire auquel les Parties contribueraient en fonction de leurs possibilités (c'est-à-dire en tenant compte de leur statut de pays en développement ou d'économie en transition). Elle souligne, toujours à titre personnel, qu'il est nécessaire que les ministères de l'Environnement des Parties contractantes fassent pression sur les ministères des Affaires étrangères pour que des moyens supplémentaires soient affectés au budget ordinaire de la Convention de Berne.

Le délégué de l'**Islande**, M. Jon Gunnar Ottoson, indique aussi que son pays n'a pas encore arrêté sa position, même si, pour l'instant, le choix semble devoir se faire entre les options n° 2 et 3.

Le Secrétariat suggère que dans le cas où l'option préférée serait celle consistant à établir un barème de contributions volontaires recommandées, celui-ci pourrait faire l'objet d'une résolution du Comité permanent de manière à définir un cadre juridique pour les contributions financières et à répondre, si possible, aux besoins des pays qui préfèrent l'option n° 2.

Le Président résume les discussions, regrettant que seules quelques Parties aient nommé des experts pour cette réunion. Il relève en outre qu'aucune préférence claire n'a été exprimée, bien que la majorité des Parties semble d'accord pour refuser toute nouvelle coupe dans le budget et soit partagée entre les options n° 2 et 3. Une tendance en faveur du choix des priorités et de l'examen de nouvelles possibilités d'économies est également observée.

## **7. PROCHAINES ETAPES**

Le Groupe décide de diffuser le rapport de réunion à toutes les Parties contractantes en demandant des commentaires/avis supplémentaires sur les trois options de financement retenues dans un premier temps par le Secrétariat. Ces commentaires et avis seront examinés par le Bureau à sa prochaine réunion, de même qu'un projet de rapport sur le développement stratégique de la Convention de Berne (actuellement en préparation et dans lequel les domaines d'intervention prioritaires devraient être déterminés) et le projet de Programme d'activités. À partir d'un plus grand nombre de réponses de la part des Parties, le Bureau devrait pouvoir établir une proposition finale à soumettre à l'examen du Comité permanent.

## **8. DIVERS**

Aucune autre question n'est soulevée.

Le Président remercie les participants et lève la séance.

## Annexe 1



## Groupe consultatif d'experts sur le budget

Strasbourg, 24 avril 2012  
(Agora G04, ouverture : 9h30)

---

### PROJET D'ODRE DU JOUR

**1. OUVERTURE DE LA REUNION**

Introduction par le Président du Comité permanent et le Secrétariat

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. INFORMATIONS DU SECRETARIAT SUR LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS**

**4. PRESENTATION DE L'AVIS DU SERVICE DU CONSEIL JURIDIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Avis sur l'opportunité d'un Accord partiel pour compléter le mécanisme de financement de la Convention de Berne

**5. COMMENTAIRES DES PARTIES**

Commentaires sur les propositions et/ou suggestions d'autres solutions pour assurer le financement de la Convention de Berne

**6. INTERVENTIONS ET DISCUSSION**

**7. PROCHAINES ETAPES**

**8. DIVERS**

## Annexe 2

### LISTE DES PARTICIPANTS

---

#### **CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

Mr Jan PLESNIK, Adviser to Director, Nature Conservation Agency (NCA CR), Kaplanova 1931/1, CZ-148 00 PRAGUE 11 – CHODOV

Tel +420 283 069 246. Fax +420 283 069 241 E-mail: [jan.plesnik@nature.cz](mailto:jan.plesnik@nature.cz)

#### **FRANCE / FRANCE**

Mr Florian LIÉTOU, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of France to the Council of Europe, 40, rue de Verdun - 67000 Strasbourg

Tél: +33 388 45 34 00. Fax: +33 388 45 34 48/49. E-mail: [rp.strasbourg-dfra@diplomatie.gouv.fr](mailto:rp.strasbourg-dfra@diplomatie.gouv.fr)

#### **ICELAND / ISLANDE**

Dr Jón Gunnar OTTÓSSON, Director General, Icelandic Institute of Natural History, Hlemmur 3, 125 REYKJAVIK

Tel: +354 590 0500. Fax: +354 590 0595. E-mail: [jgo@ni.is](mailto:jgo@ni.is)

#### **ROMANIA / ROUMANIE**

Mr Silviu MEGAN, Regional Commissioner, Ministry of Environment and Forest, National Environmental Guard- Timis Regional Commissariat, Carei Street, No. 9D, TIMISOARA, Timis County.

Tel: +40 256 219 892. Fax: +40 256 293 587. E-mail: [silviu.megan@gnm.ro](mailto:silviu.megan@gnm.ro) or [antoaneta.oprisan@mmediu.ro](mailto:antoaneta.oprisan@mmediu.ro).

#### **SERBIA / SERBIE**

Ms Snezana PROKIC, Focal point for Bern Convention, Adviser, Ministry of Environment and Spatial Planning of the Republic of Serbia, Omladinskih brigada 1. Str, SIV III, NEW BELGRADE, 11070

Tel: +381 11 31 31 569. Fax: +381 11 313 2459. E-mail: [snezana.prokic@ekoplan.gov.rs](mailto:snezana.prokic@ekoplan.gov.rs)

#### **SWITZERLAND / SUISSE**

Mr Olivier BIBER, Chef Biodiversité internationale, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEV), CH-3003 BERNE

Tel: +41 31 323 06 63. Fax: +41 31 324 75 79. E-mail: [olivier.biber@bafu.admin.ch](mailto:olivier.biber@bafu.admin.ch)

### SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

**Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Democratic Governance, Culture and Diversity / Direction de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**

Tel: +33 3 88 41 20 00. Fax: +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of the Biological Diversity Unit / Chef de l'Unité de la Diversité biologique

Tel: +33 3 88 41 22 59. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [eladio.fernandez-galiano@coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano@coe.int)

Ms Ivana d'ALESSANDRO, Secretary of the Bern Convention / Secrétaire de la Convention de Berne, Biological Diversity Unit / Unité de la Diversité biologique

Tel: +33 3 90 2151 51. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [ivana.dalessandro@coe.int](mailto:ivana.dalessandro@coe.int)

Ms Iva OBRETENOVA, Administrator / Administrateur, Biological Diversity Unit / Unité de la Diversité biologique

Tel: +33 3 90 21 58 81. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [iva.obretenova@coe.int](mailto:iva.obretenova@coe.int)

Ms Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Biological Diversity Unit / Unité de la Diversité biologique

Tel: +33 3 88 41 22 64. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [francoise.bauer@coe.int](mailto:francoise.bauer@coe.int)

Ms Véronique de CUSSAC, Administrative assistant / Assistante administrative, Biological Diversity Unit / Unité de la Diversité biologique

Tel: +33 3 88 41 34 76 Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: [veronique.decusac@coe.int](mailto:veronique.decusac@coe.int)